Mantes-la-Jolie (78) : Houcine, 51 ans, accusé d'avoir défiguré une médiatrice du Val-Fourré en 2011

09/06/2015 à 23h06

Quatre ans après cette horrible agression, il est l'heure pour Houcine Bettayeb de rendre de comptes. Cet homme de 51 ans comparaît à partir de ce mercredi devant la cour d'assises des Yvelines. Il est soupçonné d'avoir une nuit de septembre 2011 défiguré à l'acide chlorhydrique F., une médiatrice de nuit du quartier du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie.

Ce soir du 10 septembre, il est 2 heures lorsque F., 46 ans, rentre de son travail. Le temps d'un éclair un homme, dissimulé dans un renfoncement du hall de son immeuble, **lui projette un liquide au visage. Elle est admise à l'hôpital gravement brûlée. Elle a quasiment perdu l'usage de son œil gauche et souffre de graves complications au nez et à la bouche.** Elle reste psychologiquement très marquée. Elle n'a pas pu voir son agresseur et aucun témoin n'a pu aider les enquêteurs du commissariat.

Mais rapidement les soupçons se portent sur Houcine Bettayeb. La victime avait, quelques mois plus tôt, noué des liens avec lui. Ils s'étaient même mariés religieusement mais F. avait décidé de mettre un terme à leur relation. Bettayeb ne l'avait pas supporté et la harcelait. **Il lui a envoyé 154 SMS, la menaçant d'aller voir un marabout pour qu'il lui jette un sort** : "tu vas marcher en slip dans la route, écrit-il. Tu vas mourir dans la saleté et devant les gens." Cet homme, salarié d'une société de nettoyage, logé dans un foyer, et connu dans le quartier pour effectuer des travaux mécaniques, suivait et importunait F. comme l'ont indiqué plusieurs témoins.

Deux jours après l’agression, il est arrêté, mis en examen puis écroué. Il confirme être amoureux de F. . Mais nie tout et soutient, qu’à l’heure des faits, il s’était rendu à l’hôpital, pour y subir un examen. Il avait finalement dû y renoncer en raison de l’affluence.
Puis lors de l’instruction, il change de version. Bettayeb explique que l’agression le fruit de l’intervention du diable qui l’a poussé à donner 1 500 € à une de ses connaissances pour défigurer F. . Il écrit des lettres anonymes au juge d’instruction pour accréditer sa version. L’homme qu’il accuse se défend, assure ne pas connaître Bettayeb et sera finalement mis hors de cause. Pour finir, l’accusé soutiendra qu’il n’est ni l’auteur, ni le commanditaire, de l’agression. Le verdict sera rendu ce vendredi.
Le Parisien